

La dette : un pont entre passé et avenir

Déclaration du groupe de l'UNAF

Avec 1 717 milliards d'euros de dette, soit 86 % du PIB, un déficit public, en 2011, de 103,1 milliards d'euros : la dette de l'État représente 32 000 euros par français, soit pour un couple avec deux enfants, 128 000 euros. À cette hauteur, ce n'est plus un pont vers l'avenir mais un passage à gué, qui ne peut être franchi que si le niveau de la rivière baisse ostensiblement.

Il s'agit d'un lourd héritage que l'on laisse aux générations futures, aux familles déjà en difficultés face à la situation préoccupante de l'emploi, aux faibles revenus, à la baisse du pouvoir d'achat et à leur endettement personnel. Héritage toutefois auquel on ne leur laisse pas la possibilité de renoncer.

Certes un endettement raisonnable peut être nécessaire pour assurer les investissements d'avenir utiles pour le confort des populations, toutes générations confondues, et le bon fonctionnement des services publics.

Le groupe de l'UNAF n'entend pas que soit remis en question le système de protection sociale : les politiques sociales et familiales ne sauraient être restreintes. Les investissements dans l'éducation, la formation, la réindustrialisation créatrice d'emplois, les infrastructures de transports, sont autant d'orientations constitutives d'un véritable pont intergénérationnel.

La difficulté ne tient pas tant dans l'énoncé du problème que dans les solutions à trouver à savoir les préconisations. Non seulement il convient de régler tout ou partie de la dette déjà accumulée, existante, mais aussi d'envisager de financer les dettes nécessaires et indispensables, courantes et à venir, soit une double charge. Il est en effet primordial d'anticiper sur les dépenses à venir notamment les dépenses plus importantes liées à la santé et au vieillissement de la population avec leurs conséquences sur le financement de la prise en charge de la dépendance et des pensions de retraite.

L'équation en théorie paraît simple : il faut augmenter les recettes et diminuer les dépenses mais se révèle complexe à résoudre.

L'augmentation des recettes passe par la reprise économique mais aussi par de nouvelles mesures fiscales et sociales. Pour les familles, c'est grever leur budget et porter atteinte à la consommation. Pour les entreprises, sans croissance nouvelle, c'est alourdir leurs charges, porter atteinte à la création d'emploi et aux investissements.

La diminution des dépenses publiques ne doit pas être un obstacle au bon fonctionnement des services publics et aux nécessaires investissements d'avenir. L'austérité n'est pas la solution, elle porterait atteinte à la consommation, à la compétitivité des entreprises.

Le groupe de l'UNAF partage certes les préconisations très générales du projet d'avis appelant à restaurer l'égalité des citoyens devant l'impôt, la lutte contre la fraude fiscale, la limitation des dépenses, la relocalisation de la dette de l'État, le tout en préservant la qualité des services et les investissements d'avenir.

Il regrette toutefois que le projet d'avis ne soit pas plus clair :

- sur les nécessaires arbitrages à conduire dans la hiérarchisation des dépenses ;
- sur la nécessaire réforme fiscale, à propos de laquelle il ne formule aucune proposition concrète ;
- sur le sens du recours à l'Europe occulté, là où une politique budgétaire plus rigoureuse s'impose au niveau national.

Le groupe de l'UNAF s'est abstenu sur l'avis.